



Memento Vivere

Appel à candidature Exposition « Un éternel printemps »

Memento Vivere, rue du marché au beurre 6700 Arlon

Vernissage le 8 mai 2026 à 18.30

Exposition jusqu'au 5 juin 2026

Un éternel printemps propose d'explorer l'idée du renouveau comme état permanent plutôt que comme simple saison. L'exposition s'intéresse à ce moment fragile où quelque chose commence, recommence, insiste — malgré l'usure, malgré l'hiver, malgré l'effondrement.

Le printemps n'y est pas envisagé comme une image décorative ou strictement naturaliste, mais comme une dynamique : éclosion, transformation, résistance du vivant, persistance du désir, possibilité d'un recommencement. Qu'il soit intime, politique, poétique ou symbolique, il incarne une tension vers la lumière, une force de croissance qui traverse les corps, les paysages et les récits.

Les œuvres présentées pourront interroger les cycles, les métamorphoses, les états de germination, les fragilités fécondes ou les renaissances inattendues. Comment représenter ce qui revient sans être identique ? Comment figurer l'élan vital lorsqu'il se heurte à la réalité ? Que signifie faire durer le printemps dans un monde marqué par l'instabilité ?

Ouverte à une grande diversité de médiums et d'approches, l'exposition invite les artistes à proposer des visions sensibles, audacieuses ou contemplatives autour de cette idée d'un printemps qui ne serait pas seulement saisonnier, mais existentiel.

Un éternel printemps cherche des propositions capables de faire émerger l'élan, la lumière ou la promesse — non comme naïveté, mais comme acte de persistance.

L'attribution des cimaises prévoira approximativement 1,5 mètres linéaires. Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des places mais il sera toutefois tenu compte de l'équilibre de la scénographie. L'attribution des cimaises est sans appel. Dans la mesure des disponibilités, il est possible de demander plusieurs emplacements.

Compte tenu des disponibilités des socles et étagères, seulement 3 artistes travaillant en 3D seront sélectionnés. (sculpteurs, céramistes, etc).

Règlement :

1. Cette exposition est ouverte à tous les artistes amateurs ou professionnels
2. Seront admises les œuvres de tous les domaines artistiques (peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, installation,...).
3. Les frais de dossier de candidature s'élèvent à 10 euros et sont destinés à couvrir les frais administratifs et de sélection. Ils sont à verser sur le compte de l'asbl Memento Vivere BE74 7320 6634 3607 ou via ce lien <https://pay.sumup.com/b2c/QJD041AL>

Les membres adhérents sont dispensés de ces frais.

3. En vue de la sélection, il est demandé à chaque artiste d'envoyer par email ou courrier postal aux adresses reprises sur le document d'inscription et **pour le 12 avril 2026 au plus tard :**

- une reproduction en haute résolution de trois (3) œuvres (pas forcément les œuvres qui seront présentées lors de l'exposition mais de même nature et qualité) ;
- une présentation du parcours artistique de l'artiste (CV, prix obtenus, photos de travaux, expositions,...) ;
- le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- la preuve de paiement des 10 euros pour les non-membres

4. En cas de sélection, les artistes seront prévenus aux alentours du 15 avril 2026 et seront alors invités à verser la somme de 80 € qui couvrira l'ensemble des frais, y-compris le vernissage. Aucune commission ne sera retenue sur les ventes, sauf sur une base volontaire en vue de soutenir l'asbl. Le versement validera la participation.

5. Les artistes sont tenus de se charger de l'accrochage et du décrochage de leurs œuvres. Une participation de 75 euros est demandée s'il ne pouvait s'en occuper, qui comprend les formalités et emballage pour le renvoi des œuvres mais ne comprend pas les frais du transporteur. L'organisateur mettra tous les moyens en action pour protéger les œuvres lors du renvoi mais ne peut en aucun cas être tenu des dégâts qui pourraient être occasionnés par le transporteur. Il est souhaitable d'aller à la rencontre du public et des acheteurs lors du vernissage.

6. La galerie dispose d'une assurance RC, et incendie. Il vous est loisible de prendre une assurance complémentaire « exposition »

7. Tout comportement désobligeant vis-à-vis des bénévoles de la galerie entraînera l'exclusion de l'artiste sans possibilité de remboursement.

Document à retourner pour le 12 avril 2026 au plus tard

Memento Vivere, 19, rue du marché au beurre 6700 Arlon
Memento.vivere.arlon@gmail.com

Merci de compléter le formulaire en majuscules :

NOM : _____ Prénom : _____

PSEUDO (le cas échéant) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Site Internet : _____

Titre de l'œuvre	Technique	Année de réalisation

J'ai pris connaissance et j'accepte les modalités pratiques, les modalités de sélection et le règlement,

Nom, date et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »,